

COMMUNE  
DE  
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024/52

Conseil municipal du mardi 10 décembre 2024

Date de convocation du conseil municipal : 6 décembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Aurélie GUTIERREZ

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTET, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Sylvie PERRIER, Loïc BARBERAT, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Stéphanie BOURGEOIS, Christine MORIN, Didier COQUARD, Aurélie GUTIERREZ, Danielle BLATH, Aurore TOMA, Benjamin, Emeric GEHANT, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE.

Membres excusés : Benoit DUVAL donne pouvoir à André BROTTET ; Laurent BEAUPELLET donne pouvoir à Patrick Marchand ; Sébastien BOUCHARD donne pouvoir à Didier COQUARD ; Eloïse REVOL donne pouvoir à Aurélie GUTIERREZ ;

Membres absents : Benjamin METELLY ; Laurence SPAHR

**OBJET** : Tarifs de mise à disposition de salles communales aux associations  
(Salle des Fêtes et Espace Culturel)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un point budgétaire a été effectué concernant les consommations des salles municipales, notamment en chauffage et électricité. Le cas de la salle des fêtes est particulièrement édifiant, car les factures d'énergie cumulées dépassent les 25 000 € en 2023. Plusieurs facteurs ont été évoqués, dont le chauffage de la grande salle, du fait de la centrale de traitement d'air. Une étude d'amélioration de la gestion énergétique des lieux est en projet mais il est indéniable qu'en période de chauffage les coûts sont plus élevés que ce qui était prévu.

Sur demande de l'adjoint aux finances, la Commission Associations a proposé une évolution des tarifs de location de la Salle des Fêtes pour les associations pollionnoises qui ne payent pas le plein tarif.

A l'heure actuelle, ces associations payent une participation au titre du ménage et des fluides qui se monte à 25 € sans utilisation de la cuisine et 50 € en cas d'utilisation de la cuisine.

Ce calcul a été revu et les tarifs proposés pour 2025 sont les suivants :

Eté	Un jour	Utilisation simple Option cuisine Option projecteurs	25 € 25 € 20 €
	Une semaine (à partir de 3 jours)	Utilisation simple Option cuisine Option projecteurs	75 € 25 € 20 €
Hiver	Un jour	Utilisation simple Chauffage (forfait) Option cuisine Option projecteurs	25 € 30 € 25 € 20 €
	Une semaine (à partir de 3 jours)	Utilisation simple Chauffage (forfait) Option cuisine Option projecteurs	75 € 90 € 25 € 20 €

Accusé de réception en préfecture  
069-216901546-20241210-202411\_202452-DE  
Reçu le 12/12/2024

Il est en outre proposé au conseil municipal de créer un tarif d'utilisation payante de la salle de l'Espace Culturel, pour des stages ou des représentations. Il est proposé un tarif de 50 € par jour de représentation et 50 € pour un stage (par semaine).

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

**ADOpte** les tarifs de mise à disposition de la Salle des Fêtes aux associations pollionnoises pour l'année 2025, tels qu'indiqués ci-dessus ;

**ADOpte** la création d'un tarif de mise à disposition des associations de l'Espace Culturel, à raison de 50 € par jour de représentation payante et 50 € par semaine de stage.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Philippe TISSOT  
Maire

Pour extrait certifié conforme

Certifié conforme compte tenu de la publication  
et de la transmission en préfecture le  
12 décembre 2024

